RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230927-2023_065-DE
Reçu le 29/09/2023

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 septembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 2
M. Jean-Yves GARNIER et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 1
M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Michaël GAUME.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Application du régime forestier

Monsieur le Maire

Rappelle qu'à l'occasion des travaux préparatoires à la révision d'aménagement de la forêt communale de Saint-Bonnet-en-Champsaur, les services de l'ONF ont constaté qu'ils ne disposaient dans leurs archives que de l'unique arrêté d'application du régime forestier correspondant à l'ex forêt de Bénévent et de Charbillac.

Rappelle que dans le but de disposer d'un acte administratif récent décrivant l'ensemble des propriétés communales relevant du régime forestier de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, l'ONF propose de solliciter le Préfet pour la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant :

Territoire communal	Préfixe	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale	Surface relevant du RF*
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	A	29	Jearges	6.4790	6.4790
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	A	1053	Le Cros	26.4643	26.4643
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	105	Cheyniers	0.1422	0.1422
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	106	Cheyniers	0.1030	0.1030
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	108	Cheyniers	0.0100	0.0100
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	110	Cheyniers	0.0848	0.0848
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	111	Cheyniers	0.0636	0.0636
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	113	Cheyniers	0.0655	0.0655
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZA	114	Cheyniers	16.4429	16.4429
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZB	30	Gouirant	0.8384	0.8384
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZB	110	Les Preits	0.1380	0.1380
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZE	16	Sourréou	0.6404	0.6404
Saint-Bonnet-en-Champsaur	20	ZE	17	Sourréou	57.9686	57.9686
Saint-Bonnet-en-Champsaur	67	B	457	La Blache Les Infournas	2.9690	2.9690
Saint-Bonnet-en-Champsaur	67	B	462	La Blache Les Infournas	0.5200	0.5200
Total général					**112.9297**	**112.9297**

** RF : Régime Forestier*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230927-2023_065-DE
Reçu le 29/09/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Rappelle que la contenance cadastrale de la forêt communale serait de 112 ha 92 a et 97 ca.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code forestier,

Considérant qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du régime forestier sur l'ensemble des terrains communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Accepter** le projet de Monsieur le Maire et de l'ONF en vue de prendre un arrêté unique pour l'application du régime forestier.

ARTICLE 2. **Charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2023

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)

Laurent DAUMARK